

☪☪☪

Le 22 JUN 2015

SÉANCE DU 17 JUN 2015

SOUS-PREFECTURE

☪☪☪

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

☪☪☪

**27 - CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU JARDIN PUBLIC A LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION D'UN « PARCOURS D'ACCROBRANCHES »**

Monsieur Pierre SERENA expose que la Commune met en place durant cet été (du 4 juillet au 9 août 2015) une animation de parcours d'accrobranche. L'exploitant Aventure Parc Aramits va encadrer et gérer cette animation pour le compte de la commune.

A cet égard, la présente convention doit servir à établir le cadre de la coopération COMMUNE/AVENTURE PARC ARAMITS, dans le respect et l'indépendance de chaque partie.

Elle précise en outre les actions entreprises par chacune des parties et arrête les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation ainsi que les modalités de participation de la Commune à leur financement.

**Tarifications de l'animation :**

- 2 € pour un tour
- 5 € pour 3 tours
- 10 € pour 8 tours
- 20 € pour 20 tours

**Dates de l'animation :**

**Juillet** : 04, 05, 09, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26, 30 et 31 juillet 2015, de 15h00 à 20h00.

**Août** : 01, 02, 06, 07, 08 et 09 août 2015, de 15h00 à 20h00.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 17 juin 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/ 06/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

